

Image not found or type unknown



Radiation d'un membre d'une association par démission

Par **asso77**, le **24/01/2009** à **16:06**

Bonjour,

Certaines associations loi de 1901 demandent à leurs adhérents, et ce dès leur inscription, une lettre de démission non datée. Cette dernière étant utilisée par le Conseil d'Administration afin de radier le membre en question.

Est-ce légal ?

Merci beaucoup pour votre réponse.